



Date de la convocation : 05.09.2023  
Nbre de présents : 12  
Nbre de votants : 14  
Vote pour : 13  
Vote contre : 0  
Abstention : 1

## COMMUNE DE BONNIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

N°07

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelynne BLANC, Madame Nathalie CLAIRAULT, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE et Madame Cécile CHEVALIER.

Absents : Monsieur Pierre-Marie ALBERT (arrivé à 20h16).

Pouvoir : Monsieur Jérôme CASALIS à Monsieur Pascal RAGOT, Madame Nathalie LOMBARD à Madame Emilie TEMPIER.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Alexis BOUTIERE.

### OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »

Vu la loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, visant à consolider le modèle français de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'article 13 de la loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, prévoyant la désignation d'un correspondant « Incendie et Secours » dans les conseils municipaux ne disposant pas d'adjoints ou de conseiller municipal délégué aux questions de sécurité civile ;

Vu le décret N°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29.

Considérant la nécessité de désigner un correspondant « Incendie et Secours » au sein du conseil municipal de Bonnieux ;

Le rapporteur informe le conseil que les missions du correspondant « Incendie et Secours » sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours... etc.

Entendu son rapporteur monsieur Alexis BOUTIERE,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT D'APT  
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20230912-DELIB12092307-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Désigne** monsieur Alexis BOUTIERE, conseiller municipal en tant que « Correspondant Incendie et secours ».

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme*

Le secrétaire

Alexis BOUTIERE



Le Maire

Pascal RAGOT